

## ADAMS WHEREABOUTS MODULE

### RESPONSABLE D'ÉQUIPE - FICHE DE REFERENCE

#### 1 Coureurs et Equipes (§2)

Les Coureurs sont les seuls responsables de leurs informations de localisation. Les Equipes ne font que fournir une aide aux coureurs qui utilisent ADAMS dans ce cadre des informations de localisation.

#### 2 Informations de Localisation des Equipes (§2)

L'Equipe **ne doit fournir que** les compétitions dans ADAMS comme l'indique le règlement de l'UCI. *En-Compétition fait référence à la période qui commence un jour avant (3 jours avant pour un Grand Tour) et finit à minuit le jour de la fin de la manifestation.*

#### 3 Notifications (§3.2)

En conformité avec le Standard International pour la Protection des Renseignements Personnels (SIPRP), ADAMS ne permet plus au Responsable d'Equipe de recevoir des notifications concernant la (re)soumission des informations de localisation par les Coureurs.

#### 4 Carnet d'Adresses (§5.4)

Une adresse est créée pour chaque course à laquelle l'Equipe participera et l'adresse doit être créée différemment selon qu'il s'agit d'une course d'un jour ou d'une course à étapes.

#### 5 Courses (§7.2)

Entrez chaque course dans le calendrier de l'Equipe selon le règlement de l'UCI. Une date concernant un séjour dans un hôtel fait référence à la date d'arrivée dans l'hôtel et où les Coureurs passeront la nuit. Seuls les Coureurs participant à la course doivent être sélectionnés pour la course en question. Pour voir tous les Coureurs dans la zone de sélection et choisir ceux participant à l'événement, tapez "**ma**" dans la zone de texte.

#### 6 Pièces Jointes (§7.5)

Pour chaque course, joignez la liste des hôtels et la convocation envoyée aux coureurs participant à la course, si l'Equipe a envoyé une convocation. Fournissez une information dans les pièces jointes qui permet clairement et aisément aux Organisations Antidopage de localiser les Coureurs de votre Equipe.

Les documents ne doivent être joints que pour les seuls Coureurs participant à la course.